

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 28067

présenté par
M. Dufrègne

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le système de retraite doit se fixer comme un objectif à part entière l'égalité entre les femmes et les hommes. Si des inégalités demeurent, le système actuel de retraite contribue à corriger en partie les écarts grâce à plusieurs dispositifs de solidarité : réversion, droits familiaux.

Cet amendement est donc un appel à poursuivre cette ambition.